

Relevé de conclusions Directoire N°8 2018-2019

mardi 19 mars 2019, par [Administrateur](#)

Relevé de conclusions Directoire N°8 2018-2019

Présents : Laurence Delattre, Marc Laurent, Jean-Luc Carlan, Renaud Dumas, Malika Akhebbil, Marie-Claude d'Anna Raguin, Erika Darthenay, Odile Comte, Olivier Monard, Brigitte Canavese, Patrick Gianati, Habib Haddab, Paul Courau, Magali Robaglia, Fabienne Dupin, Laurence Quénet, Jérôme Gimenez, Nathalie Joblet

Absents excusés :

Eric Bouteille, DAASEN,

Proviseurs : Marie-Claude Bonal, Elisabeth Portigliatti, Eric Beaudru,

IA-IPR:Corinne Martin, Gérald Attali, Isabelle Colombari, Françoise Fliche

« Information au directoire de la rencontre co-animateurs / Cathy Fourment, IEN et en charge des réseaux. »

Nous avons évoqué :

- Bilan d'étape du fonctionnement du Réseau Sainte Victoire, points positifs, axes de progrès et questions en suspens.
- Souhaits de mise en place de temps d'échange inter-réseaux dont les problématiques sont proches et de mutualisations des pratiques.
- Nécessité de préciser le mode de fonctionnement DAFIP / Réseau notamment dans la construction de l'accompagnement des stages de réseau.

Relecture collective de la nouvelle charte des Réseaux BA n°389.

Le Directoire souhaite vérifier l'adéquation du fonctionnement du réseau et les préconisations de la charte.

Points relevés :

Fonctionnement du directoire :

Il est acté en Directoire que les chefs d'établissements quittant leur poste ne sont pas automatiquement remplacés par leur successeur. Un nouvel appel à candidature est lancé en respectant le principe de représentativité des fonctions et des territoires.

Le Directoire valide l'entrée d'un représentant de l'enseignement privé laïc sous contrat. Seront contactés M Rey et Mme Roig (respectivement Clovis Hugues et Célony) qui se détermineront sur le Directoire en fonction de leurs disponibilités.

Il est essentiel de respecter le principe du calendrier annuel académique permettant à chacun des membres du Directoire de prévoir les dates de futures réunions et d'y assister.

Fonctionnement du Conseil Pédagogique :

La charte indique que 'le conseil pédagogique est piloté par un ou plusieurs inspecteurs référent et un ou plusieurs inspecteurs référents' (P. 23)

Le Directoire constate que la taille importante du Réseau nécessite une adaptation du fonctionnement : chaque axe du projet de réseau est co-piloté par un ou des représentants des corps d'inspection et du

corps des personnels de direction. Les travaux s'organisent ensuite en groupes de travail. Des bilans réguliers sont faits au cours d'AG du conseil pédagogique ouvertes à tous et des professeurs mandatés par leur établissements. Le Directoire, au regard des spécificités du Réseau, souhaite maintenir ce mode de fonctionnement. Toutefois, il est essentiel que tous les inspecteurs soient rattachés à un axe pour participer à son pilotage pédagogique et organisationnel. Après analyse et échange, il apparaît que l'axe 1 en est demandeur.

Plan de formation du réseau :

Chaque réseau bénéficie actuellement du même nombre de journées de formation quelque soit sa taille. Il est souhaité que cette dernière soit prise en compte.

Le/la CIF de réseau apporte son expertise aux différents groupes de travail ainsi qu'au Directoire dans la construction de l'offre et dans la mise en oeuvre de l'organisation.

Accompagnement au fonctionnement administratif :

L'autonomie d'organisation des groupes de travail est laissée à chaque axe.

Site web :

- Le webmestre est Renaud Dumas, principal du collège Rocher du Dragon. Il rappelle la nécessité d'alimenter le site (production, CR, calendrier,...).
- Une fiche-type standardisée de présentation est en cours d'élaboration.
- Le webmestre est en train de revoir l'ergonomie du site (une entrée par axe avec hiérarchisation) et rappelle l'intérêt que les sites des établissements aient un lien qui y renvoie.

Autres points :

- L. Quénet et M. Dupin rappellent que l'IEN A (Dominique Truant) est en train de redistribuer les eRun sur les Réseaux.
- La question d'un budget dédié au fonctionnement du Réseau est posée à l'occasion de transports d'élèves du premier degré. par exemple. A ce jour, et depuis l'abandon de l'idée d'un établissement support mutualisateur, ce point n'a plus été évoqué. Il se pose néanmoins de manière importante pour des questions comme la journée des initiatives citoyennes.
- La charte des Réseaux prévoit une réunion régulière des coordonnateurs de Réseaux et des inspecteurs référents. Ce principe rejoint la demande faite lors de la rencontre co-animateurs / Mme Fourment d'envisager des rencontres inter-réseaux.